

TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI

- Taux d'insertion dans l'emploi de l'ensemble des étudiants diplômés en 2025 : **64 %**
- Dont **100 %** dans la profession

Spécialisations	Conditions d'accès	Modalités d'accès	Durée de la formation
Assistant médical	Être titulaire du DEAS	Dossier de candidature	10 mois en alternance
Secrétaire médicale	Niveau bac, ou expérience professionnelle	Sur inscription à la formation	1 an
Certificat d'agent de chambre mortuaire	Être titulaire du DEAS	Sur inscription dans un centre de formation	80 heures (40 heures théoriques et 40h de stage)
Assistant gérontologique ou assistant de soins en gérontologie	Être titulaire du DEAS AMP, AES, ou AVS et exercer auprès de personnes âgées présentant des troubles cognitifs	Sur inscription dans un centre de formation	140 heures
Assistant dentaire	Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 et avoir 18 ans révolu	Dossier de candidature, test de positionnement et entretien oral	12 à 18 mois en alternance (allègement de formation selon l'école)
Diplôme d'État de d'infirmier	Être titulaire du baccalauréat ou justifier de 3 années d'exercice professionnel	Epreuves de sélection à l'admission en institut de formation en soin infirmiers OU sur dossier via PARCOURSUP	3 ans
Passerelle diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	Age minimum 17 ans Etre titulaire du DEAS	Sélection d'entrée sur dossier dans un IFAS	Durée de formation et dispense et/ou allègement de formation en fonction du diplôme déjà possédé